



Litige sur montant facture à régler immédiatement

Par **vesuvio**, le **10/07/2018** à **13:49**

Bonjour, rn rn J'ai demandé à une entreprise de chauffage un devis pour le remplacement d'une chaudière à gaz ainsi que l'adjonction d'un radiateur supplémentaire dans une pièce de l'habitation. rn J'ai signé le devis indiquant: versement acompte 30% pour commande des travaux, le solde en fin de travaux. rn J'ai versé un chèque d'acompte qui a été encaissé en mai 2018 et les travaux ont débuté fin juin 2018. rn La chaudière a été installée et mise en service mais le radiateur demandé n'a pu être installé (rupture de stock). rn L'installateur ne m'a pas donné de délai pour ce radiateur. rn En attendant, il me demande de payer, le solde de la facture soit 70% restant à payer, juste diminué du prix du radiateur non installé. rn Je refuse de payer quoi que ce soit (hormis l'acompte déjà encaissé) tant que ce radiateur ne sera pas installé. rn Suis-je dans mon droit ?

Par **morobar**, le **10/07/2018** à **15:50**

Bonjour, rn Non rn Vous devez simplement le mettre en demeure de procéder sous délai (8 jours par exemple) à l'installation du radiateur en question.